

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	12.10.2026	2026-112	4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**INTERVENANT SOCIAL DU DEPARTEMENT
EN COMMISSARIAT DE FLERS
CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT
SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armeline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Pauline DUCHESNE	Armeline SALLIOT	Ensemble de la séance
Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
Armelline SALLIOT
Maire-Adjointe

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Personnel communal		2	30.09.2026	3	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				30	2026-112

OBJET	INTERVENANT SOCIAL DU DEPARTEMENT EN COMMISSARIAT A FLERS – CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT – SIGNATURE
-------	--

LC/MT/EA

Chers Collègues,

Le conseil départemental est compétent en matière d'action sociale et met en œuvre des politiques publiques d'aide aux personnes en situation difficile.

La ville de Flers, quant à elle, entend participer activement au développement d'une offre de soutien à destination des victimes de violence.

De même, dans ses missions de sécurité, le commissariat de police de Flers est appelé à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations peuvent relever de problématiques sociales.

En ce sens, l'installation d'un intervenant social au commissariat est apparue nécessaire et permet d'assurer une prise en charge plus adaptée.

Ainsi, un premier partenariat entre ces différents acteurs du territoire s'est mis en place en 2021 pour une durée de trois ans pour répondre à ces enjeux.

A ce jour, il apparaît indispensable de renouveler ce partenariat pour la période de 2026 à 2028 afin de maintenir ce service.

En effet, porté par le département, ce poste à mi-temps, permet d'améliorer l'accompagnement des victimes de violences qu'elles soient physiques ou psychologiques. Plus précisément, ses missions prioritaires sont l'accueil des victimes, l'orientation vers les services garantissant un traitement adapté ou encore le relais vers l'ensemble des partenaires que sont les forces de sécurité intérieure, la justice, ou encore les services sociaux et sanitaires.

La prise en charge financière est conjointe entre l'Etat, le conseil départemental et la Ville de Flers (5.500 €/an) pour la durée de la convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1- AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe en annexe établie entre l'Etat, la Ville de Flers et le département de l'Orne.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-112	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

2- AUTORISER le cas échéant, Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et avenant permettant d'actualiser ce partenariat.

3- PREVOIR aux budgets les sommes correspondantes directement induites par ces dispositions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026